

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 44 Subventions (16.000 euros) à deux associations pour leur festival dans les domaines des arts du mime et geste, et de la marionnette.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux deux associations ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Mimesis 2 passage de la Fonderie (11e) pour la 8e édition du Festival Mimesis, présenté à l'International Visual Theatre du 18 au 21 octobre 2018. Numéro SIMPA : 184077 ; 2018-03574.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'Atalante 10 place Charles Dullin (18e) pour le festival Pyka Puppet, présenté du 3 au 21 décembre 2018. Numéro SIMPA : 41224 ; 2018-03630.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 16.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO